

MAIRIE DE SANILHAC-SAGRIES



Bulletin d'information Juin 2017

Campagne de dératisation

Plusieurs habitants nous ont signalé une présence importante de rats chez eux ou dans leur voisinage. La mairie s'est procuré des sachets raticides auprès d'une entreprise spécialisée et elle les tient gracieusement à la disposition des habitants. Ceux d'entre vous qui sont intéressés sont invités à s'adresser à la Mairie.

Résultats des comptes 2016 et budget 2017

Compte Administratif 2016:

- Résultat de clôture positif :

Eau et Assainissement : + 683 814.10 €

Commune : + 353 005.09 €

Ces résultats montrent une gestion maîtrisée, à noter qu'ils couvrent des en cours importants notamment pour les travaux d'assainissement ainsi que des provisions pour investissements.

.

Budget Primitif 2017 en équilibre :

- **Fonctionnement :**

Commune : 854 921.63 €

Eau et Assainissement : 282 313.39 €

- **Investissement :**

Commune : 262 364.46 €

Eau et Assainissement : 708 973.71 €

Les Taux d'imposition pour 2017 sont inchangés

MAIRIE DE SANILHAC-SAGRIES

Plan Local D'Urbanisme (PLU)

La Préfecture vient d'approuver notre PLU sans réserve. Rappelons que celui-ci est applicable et donc opposable à compter du 23 mars dernier. Le document est consultable en mairie et sur le site internet communal.

Travaux d'assainissement et de modernisation du réseau d'eau potable

Les travaux d'assainissement sont pratiquement achevés ; ceux sur le réseau d'eau potable le seront fin juillet pour la première tranche. Une deuxième tranche fait l'objet d'une demande de subvention auprès du Département et de l'Agence de l'eau qui est en cours d'instruction.

Transferts de compétence eau et assainissement à la CCPU

Il a été décidé en conseil communautaire que ces transferts de compétences imposés par la loi sera reporté en 2020, ce qui donne un délai supplémentaire nécessaire pour assurer correctement ces transferts.

Mise en sécurité de la route départementale 212

Le projet est techniquement approuvé par le département. Nous espérons donc son accord sur notre demande de subvention. Une demande va aussi être adressée à l'Etat début juillet par le canal du Pole d'Equilibre des Territoires Ruraux (PETR) qui est une instance qui regroupe le Pays et le SCOT et qui est notamment chargée de valider et de transmettre certains dossiers de subvention adressés à la Préfecture (crédits DETR). Les travaux pourraient être engagés courant 2018. Une demande de financement par les amendes de police sera effectuée pour la mise en sécurité d'autres portions de voies (RD 112 et rue de la Villette).

Extension du foyer de Sanilhac et transformation de l'ancien temple en médiathèque

Une consultation de cabinets d'architectes est en cours, le choix d'un cabinet se fera avant fin juin. Le cabinet retenu sera d'abord chargé d'une **esquisse qui vous sera présentée** probablement début septembre. Ensuite, le cabinet préparera le projet définitif et la commune effectuera les demandes de subventions, ce qui conduira à un début des travaux début 2019, compte tenu des délais d'obtention des subventions.

Délégation de service public au Syndicat mixte d'électricité (SMEG)

Cette délégation **pour notre éclairage public** avait été envisagée voici deux ans mais l'accord du SMEG avait été retardé en raison de restructurations internes de ce syndicat. Nous venons de recevoir sa proposition de prise en charge de cette délégation pour une période de 5 ans. Ce transfert qui ne se traduira pas par de nouvelles charges pour la Commune permet au contraire la mise en œuvre de travaux de modernisation de notre réseau sous pilotage du SMEG qui

MAIRIE DE SANILHAC-SAGRIES

s'occupera également des demandes de subventions. Nous espérons ainsi pouvoir démarrer cette modernisation courant 2018.

Rappels sur des règles de vie commune et de bon voisinage :

- **Entretien des bas de clôtures et de mur privés donnant sur la voie publique :** Comme confirmé par arrêté municipal du 14 Octobre 2016 cet entretien est à la charge des propriétaires et il n'est normalement plus effectué par les agents municipaux depuis que l'usage de produits herbicides est interdit à la Commune.
- **Cimetières :** Rappelons aussi que nous ne pouvons plus désormais désherber chimiquement les cimetières comme auparavant mais que nous procédons à un fauchage régulier des parties enherbées, l'herbe restant présente.
- **Utilisation de tondeuses à gazon:** Pour la tranquillité de tous, nous rappelons que les tondeuses à gazon ne doivent pas être utilisées le dimanche.

Animations à venir prochainement :

- **20 juin** de 9h à 11h30 puis **26 juillet** de 18 à 20h, « *Histoire de clochers* », visite guidée du village de Sanilhac organisée par la CCPU. Départ devant la mairie.
- **21 juin** animation pour la *Fête de la musique* sur la place de la mairie proposée par la boulangerie Chaparra.
- **23 juin** Soirée « *Voyage sans visa* » parole, musique et chant par trois artistes sénégalais dans le cadre du festival du Conte, place du Four à Sanilhac à 19h entrée libre.
- **24 juin** *vide-grenier* de 9h à 17h suivi d'une soirée « *feux de la Saint Jean* » organisés par le Comité des Fêtes autour de la place de la mairie.
- **28 juin** « *lectures gourmandes* » sur le thème l'architecture de Massota à Castillon d du Gard. Exceptionnellement rendez-vous à 17h salle communale de Castillon.
- **1^{er} juillet** *paella et musique* sur la place du Moutas organisée par l'association des jeunes de Sagriès.
- **14, 15 et 16 juillet** *fête votive* organisée par le Comité des fêtes.
- **16 juillet** Atelier Rue du Temple *résidence de conteuses* : séance de travail publique à 19h.